



DECISION N° 2022 - 581

Marché 2020-18 lot 08
Aménagement d'un bâtiment Rue Côte Saint
Sauveur
Avenant n°2

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

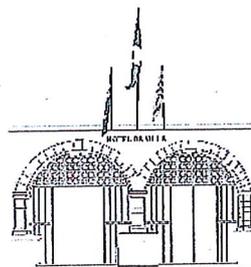
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT ;

Considérant que par décision du Maire en date du 29 janvier 2020, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'**aménagement d'un bâtiment Rue Côte Saint Sauveur, lot 08 : Chape**, a été conclu avec la société **CHAPES FLUIDES 66**, 21 Traverse de BAIXAS, 66600 CASES-DE-PÈNE, pour un montant de 32 803,05 € HT.

Considérant que par décision du 16 juillet 2021 un avenant 1, soumis préalablement à la Commission du 24 juin 2021 a été conclu d'un montant de 3 370 € HT soit une plus-value de 10.27% du montant initial du marché et portant le montant total du lot 08 à 36 173.05 € HT après cet avenant 1.

Considérant que suite à des modifications de prestations pour résoudre des problèmes techniques, des moins-values ont été réalisées :

- ▶ Suppression du carrelage sur les terrasses protégées des R+3 et R+4
- ▶ Changement du type d'isolant acoustique suite modification hauteur de chape salles de travaux dirigés R+4 Les travaux complémentaires sont l'agrandissement du local technique de la centrale de traitement d'air sous l'amphithéâtre et pose d'une nattedrainante et la suppression de la chape de la



cursive au R+4.

Le montant de la moins-value s'élève à 4 630,00 € HT soit une diminution de 3,84% portant le montant du marché à 31 543,05 € HT après avenants 1 et 2.

ECONOMIE DU MARCHE

Marché de base H.T	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché HT après avenants 1 et 2	% Augmentation
32 803,05 €	3 370,00 €	-4 630,00 €	31 543,05 €	- 3,84 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R2194.8 du Code de la Commande Publique, un avenant n°2 au lot 08 avec la **société CHAPES FLUIDES 66**, 21 Traverse de BAIXAS, 66600 CASES-DE-PÈNE d'un montant de -4 630,00 € HT soit une diminution de 3,84% du montant initial du lot et qui porte le montant total du lot 08 à 31 543,05 € HT après avenants 1 et 2.

ARTICLE 2 :

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant au lot précité du marché restent applicables.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

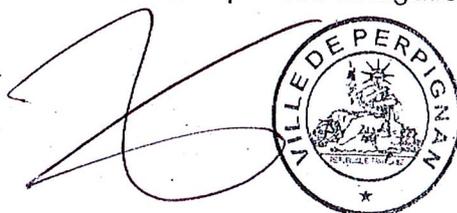
Fait à Perpignan, le **13 JUIL. 2022**

ID Télétransmission : 066-216601369-20220713-159465-cc-1-1

Accusé reçu le : **13 JUIL. 2022**

Affiché le : **13 JUIL. 2022**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE PERPIGNAN' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a star. Below the seal, there is a small five-pointed star.

